**[89:A:3]**

 **Autorisation d'interjeter appel : variante**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR D'APPEL

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA]

JUGE EN CHEF DE LA COUR DE L'ONTARIO

 Le [*jour*] [*date*]

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA]

JUGE [*nom*]

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA]

JUGE [*nom*]

[*ou la mention appropriée*]

[*sceau de la cour*]

 [*intitulé de l'instance*]

 ORDONNANCE

 LA PRÉSENTE MOTION, que l'intimée a présentée en vue d'être autorisée à interjeter appel à la Cour d'appel de l'ordonnance rendue par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] le [*date*], a été entendue aujourd'hui à [*lieu*].

 APRÈS AVOIR LU la requête et les procédures en l'espèce, après avoir lu l'ordonnance rendue par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] ainsi que les motifs qui l'accompagnent, et après avoir entendu les plaidoiries des procureurs des requérants et de l'intimée,

1. LE TRIBUNAL AUTORISE l'intimée à interjeter appel à la Cour d'appel de l'ordonnance rendue par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] le [*date*].

2. LE TRIBUNAL ORDONNE que l'intimée dépose son dossier d'appel et son mémoire dans les ... jours du prononcé de la présente ordonnance, que les requérants déposent leur mémoire dans les ... jours suivant le dépôt des documents susmentionnés par l'intimée, et que l'audition du présent appel soit accélérée [*ou* que le présent appel soit inscrit au rôle des audiences dans les ... jours suivants].

3. LE TRIBUNAL ORDONNE que les dépens de la présente motion suivent les dépens de l'appel.

 greffier,

 Cour d'appel